

SDREA Île-de-France APPEL A CANDIDATURES

Date de publication: 03/09/2018

Date du retrait de publication : 03/10/2018

Le Préfet de la région Île-de-France a été saisi d'une demande d'autorisation d'exploiter, dans le cadre de la procédure prévue à L331-2 du Code rural et de la pêche maritime.

Le demandeur est : EARL COUTEAU

La demande d'autorisation d'exploiter a été enregistrée compléte le 31/08/2018 Les surfaces concernées sont listées ci-dessous.

Commune	Parcelle	Surface (ha)	Propriétaire
PARAY-DOUAVILLE	E10	71,8360	Consorts JEANDAT DU PONT DE COMPIEGNE
PARAY-DOUAVILLE	F30	16,1330	Consorts JEANDAT DU PONT DE COMPIEGNE
PARAY-DOUAVILLE	F82	15,0650	Consorts JEANDAT DU PONT DE COMPIEGNE
AUNAY SOUS AUNEAU (28)	ZY10	2,3980	Consorts JEANDAT DU PONT DE COMPIEGNE
SAINVILLE (28)	Z7	2,1906	Consorts JEANDAT DU PONT DE COMPIEGNE

Les personnes intéressées sont invitées à déposer une candidature concurrente à cette demande auprès de la Direction départementale des territoires des Yvelines, au plus tard le 03/10/2018. Celle-ci sera examinée dans les conditions prévues par la réglementation.

Passé cette date, les demandes déposées ne seront plus prises en considération.

CONTACT D.D.T:

Direction départementale des Yvelines Service Economie agricole Mme Catherine BROUSSE-PREVOST 35 rue de Noailles, BP 1115 78011 Versailles Cedex Tél : 01 30 84 33 76

courriel: ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr